

24ème Open RAPIDE de Lisieux
Dimanche 23 juin 2024
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Homologué : 63636

Article 1 : L'échiquier Lexovien représenté par Monsieur Bruno TOURNABIEN organise le 24ème Open RAPIDE de Lisieux le dimanche 23 juin 2024. L'Open est homologué FIDE et FFE (numéro FFE **n°63636**) ouvert à tous.

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (*FIDE*) en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le classement Elo Rapide. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : L'Open se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 12 minutes + 3 secondes par coup pour jouer sa partie.

Article 4 : L'Article A.5 de l'annexe A (*Parties en cadence rapide*) des règles du Jeu s'applique pour l'intégralité de l'Open.

Article 5 : Horaire des rondes :

Ronde 1 : 9h30 Ronde 2 : 10h15 Ronde 3 : 11h00 Ronde 4 : 11h45
Ronde 5 : 13h45 Ronde 6 : 14h30 Ronde 7 : 15h15 Ronde 8 : 16h00
Ronde 9 : 16h45

Clôture et remise des récompenses vers 18h00.

Article 6 : Droits d'inscriptions : Adultes : 15€ et Jeunes : 10€

Article 7 : Les départages suivants seront appliquées : le Buchholz Tronqué, le Buchholz puis le Nombre de Victoires. Les prix sont attribués à la place (*pas de partage entre ex-æquo*).

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 4 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article 8 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Elo Rapide. Le tournoi étant homologué par la FFE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 : L'organisateur est Bruno TOURNABIEN. L'arbitre principal est David MOREAU (*AI*).

Article 11 : Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal

L'organisateur